Traité Soucca

Michna 1 - Chapitre 2

הישן תחת המיטה, לא יצא ידי חובתו; אמר רבי יהודה, נוהגים היינו ישנים תחת המיטות, בפני הזקנים. אמר רבי שמעון, מעשה בטבי עבדו של רבן גמליאל שהיה ישן תחת המיטה; אמר רבן גמליאל לזקנים, ראיתם טבי עבדי, שהוא תלמיד חכמים, ויודע שהעבדים פטורין מן הסוכה, ובא וישן לו תחת המיטה. לפי דרכנו למדנו, שהישן תחת המיטה לא יצא ידי חובתו.

Celui qui dormirait sous le lit dans la Soucca, ne sera pas quitte. Rabbi Yehouda dit : nous avions l'habitude de dormir sous le lit en présence des Anciens et ils ne nous disaient rien. Rabbi Chim'on dit : Tavi, le serviteur de Rabban Gamliel dormait sous le lit. Rabban Gamliel dit aux Anciens : « Avez-vous remarqué ? Mon serviteur Tavi est un sage ! Il sait que les serviteurs sont dispensés de la Soucca, et c'est pourquoi il dort sous le lit. Nous avions donc appris en passant que celui qui dort sous le lit n'est pas quitte.

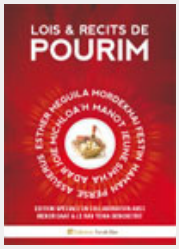

Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions